

COMMUNE DE VAILLY
COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 23 MAI 2023

Présents : Yannick TRABICHET, Maire, Jean-Marc GIROD, Nicole JOSSE-MINDA, Michaël STEHLIN, Frédéric MEYNET, Laurent NAZAIRE, Jean-Marc BOUVIER, Jacques LUTEL, Elodie DUBUISSON, Nathalie DELALE-FUKAO, Marie-Noëlle FAVRE

Absent excusé : Florent FAVRE (pouvoir à Frédéric MEYNET)

Absent : Adrien CHEVALLET

Secrétaire de séance : Jean-Marc BOUVIER

I – RÉALISATION D’UN CONTRAT DE PRÊT AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR LE FINANCEMENT DE L’EXTENSION ET DE LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE-ÉCOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de recourir à l’emprunt pour le financement des travaux d’extension et de rénovation de la mairie-école. Considérant le montant définitif des travaux, révisions de prix incluses, et l’ensemble des notifications de subventions reçues, le montant à emprunter s’élève à 300 000 €, scindé en 2 prêts de 150 000 € et elle indique que plusieurs établissements bancaires ont été sollicités. Deux offres ont été reçues. Elle donne ensuite lecture de la proposition de financement faite par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la proposition de contrat de prêt composé d’une Ligne de Prêt pour un montant total de 150 000 € faite par la Caisse des Dépôts et Consignations et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

EDU PRET

Montant : 150 000 €

Durée d’amortissement : 25 ans

Périodicité des échéances : annuelle

Index : livret A

Taux d’intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d’effet du contrat + 0,60 %

II – RÉALISATION D’UN CONTRAT DE PRÊT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE POUR LE FINANCEMENT DE L’EXTENSION ET DE LA RÉNOVATION DE LA MAIRIE-ÉCOLE

De la même manière, Madame le Maire donne ensuite lecture de la seconde proposition de financement faite par le Crédit Agricole des Savoie. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve la proposition de contrat de prêt composé d’une Ligne de Prêt pour un montant total de 150 000 € faite par le Crédit Agricole des Savoie et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 25 ans

Taux fixe : 4,60 %

Frais de dossier : 200 €

Echéances : trimestrielles constantes

III – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE POUR LES ÉLUS LOCAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation de désigner avant le 1^{er} juin un référent déontologue qui pourra être consulté par les élus de la Commune.

Tout élu local pourra consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences.

Elle indique au Conseil Municipal que l'Association Départementale des Maires de Haute-Savoie a apporté son soutien et proposé une liste mutualisée de 2 personnes répondant aux conditions requises pour remplir la mission de référent déontologue.

Il s'agit de Monsieur David Bailleul, Professeur des universités et Doyen en exercice de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont-Blanc, et de Monsieur Jean-Olivier Viout, retraité qui a été entre autres substitut du Procureur à Annecy, Procureur de la République à Albertville, Procureur général et membre élu du Conseil supérieur de la magistrature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Olivier VIOUT en qualité de référent déontologue des élus, jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026.

IV – MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTEUR DU 1^{ER} JANVIER 2024

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles. Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024. Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget principal de la Commune de Vailly à compter du 1er janvier 2024.

V – QUESTIONS DIVERSES

- **Inauguration de la mairie-école** : elle aura lieu le samedi 23 septembre prochain.
- **Feux de signalisation** : les feux tricolores mis en place devant le bâtiment mairie-école, au Chef-Lieu, seront mis en service début juin.
- **Panneaux alpages** : dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles de Haute-Savoie et de sensibilisation à la prévention des espaces naturels et pastoraux, des panneaux seront prochainement installés dans les alpages de la Commune. Par ailleurs, la signalétique du Lac de la Buchille a été réceptionnée et sera également prochainement mise en place.
- **Piège à frelons** : dans le cadre de la lutte contre la prolifération du frelon asiatique, le Département, en partenariat avec l'Association des Maires de Haute-Savoie, a décidé d'offrir à chaque commune du département un piège à frelons. Celui-ci sera prochainement installé sur un lieu stratégique de la commune.
- **Matinée d'entretien des sentiers et de l'environnement** : elle aura lieu le samedi 10 juin prochain. Rendez-vous est donné à 7h devant le garage communal à tous les bénévoles. Le

Conseil Municipal des Jeunes et les enfants de l'école élémentaire seront associés à cette action.

Il n'est pas fixé de date pour la prochaine séance du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20H40.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jean-Marc BOUVIER



Yannick TRABICHET

